

A propos du "mallus" de la centaine en Provence

Quelques exemples de localisations possibles : Mallemort et Malmont

Malgré les incursions barbares, l'administration romaine, au v^e siècle, offrait spécialement en Provence, un visage serein. La préfecture des Gaules et la direction des « sept provinces » avaient en quelque sorte fusionné avec un haut fonctionnaire qui commençait à porter le titre de patrice et non de préfet du prétoire. Chaque province, qu'il s'agisse d'Arles, d'Aix, d'Embrun, ou même de Vienne avait à sa tête un *praeses*, chacune des 22 *civitates* provençales, auxquelles nous ajoutons Die et Vintimille, avait un recteur; chaque *pagus* était administré par ses décurions, le seul fonctionnaire étant l'obscur *centenarius*, percepteur local.

Goths, Burgondes, ou Francs à partir de 536, respectèrent ces cadres. Le patrice restant à Arles, assisté ou non d'un duc, remplaçant l'ancien maître de la milice. En raison de plusieurs condominiums successifs, il semble que ces personnages aient remplacé en même temps les gouverneurs de provinces, renforçant la personnalité provençale. Le recteur se maintint, avec ou non le titre de comte, la *civitas* prenant le nom de *pagus major*, l'ancien *pagus*, fut nommé *pagus minor* ou *centena* et la municipalité du

vicus central se vit dépossédée par l'agent désormais militaire qui garda le nom de centenier, avant de se contenter, au IX^e siècle, de celui de *judex* (1).

Le *centenarius* réunissait ses administrés en un lieu précis, le *mallus*. Quelques textes (2) définissent en général la tenue du *mallus* de la centaine, certains permettent d'en suivre plus précisément l'application en Provence. Ainsi le capitulaire de Dagobert, de 630, intitulé « Loi des Ripuaires » (3), qui précise la hiérarchie de ces sortes d'assemblées, est, pour nous, d'un intérêt capital car le « *mallus* du patrice » vise certainement la Provence. Ce n'est que vers 812 que le *mallus* du centenier fut suspecté (4) pour finalement voir les seigneurs haut-justiciers, à la fin des Carolingiens, reprendre tous les droits du centenier (5).

(1) De nos jours on se préoccupe peu de la centaine, si ce n'est dans les ouvrages d'histoire des institutions. Chacun sait que l'organisation judiciaire de l'époque franque a suscité et continue de susciter de multiples controverses. Olivier Martin, *Histoire du droit français*, t. 1 (Paris, 1948), pp. 55-58, écrit : « Dans le nord de la France, où le peuplement franc a été assez dense, le *mallus* est encore mentionné au XIII^e s., et certains noms de lieux en perpétuent aujourd'hui le souvenir. A Poitiers, la tour Maubergeon, donjon des comtes, paraît bien rappeler la colline du jugement, *mallobergum*. Le *mallus* est présidé par le *thunginus* ou centenier ». MM. Monier, Cardascia, Imbert, dans *Histoire des institutions et des faits sociaux des origines à l'aube du moyen âge* (Paris, 1956), pp. 590-591, précisent : « En Provence, on distinguait des échevins d'origine franque et des juges (*judices*) d'origine romano-gothique dont la compétence s'étendait à tout le duché et qui survécurent jusqu'en 1010 ». Les mêmes auteurs écrivent que la principale division administrative est le *pagus*, divisé en 3 à 8 centaines. Nous en trouvons : 14 pour Gap ; 10 pour Aix ; 9 pour Die. Cf. aussi, en sens divers : Niermeyer, *Mediae latinitatis lexicon minus* (en cours de publication), art. *mallus* ; G. Sicard, *Sur l'organisation judiciaire carolingienne en Languedoc*, dans *Etudes historiques à la mémoire de Noël Didier* (Paris 1960), pp. 293-299 ; Jacques Ellul, *Histoire des institutions* (Paris 1955), pp. 690-698 ; Kleinclauz, *Charlemagne* (Paris, 1927) ; Fustel de Coulanges, *La monarchie franque* (Paris, 1888) ; le même écrit dans les *Institutions politiques de l'ancienne France* (Paris 1889) : « Voyez une armée au temps de Charlemagne : elle ne ressemble ni aux armées de l'Empire romain, ni à celles des états modernes. Le roi a convoqué ses fidèles ; chacun d'eux a réuni les siens. La troupe de chaque évêque est sous les ordres de son vidame ; chaque comte est suivi de ses vicaïres, de ses centeniers... ».

(2) Boretius, *Capitularia regum francorum*, MGH, tome 1 ; Baluze, *Capitularia regum francorum*, éd. Chiniac, Paris, reste un excellent ouvrage, d'usage commode grâce à ses tables, que nous avons utilisé pour nos références. Le texte des capitulaires ne soulève pas d'ailleurs de problèmes graves ; même position dans Meyer et Cauwenbegh, *Dict. Hist. et Géo. ecc.*, t. XI (1949), p. 870.

(3) Baluze, I, p. 39, rubrique L : « *Si quis testes ad mallum ante centenarium vel comitem, sive ante ducem, patricium vel regem, vocare necesse habuerit...* ».

(4) Baluze, p. 497, r. IV, capit. III de l'année 312 : *Ut nullus homo in placito centenarii, neque ad mortem neque ad libertatem suam amittendam aut ad res reddendas vel mancipia iudicetur, sed ista aut in presentia comitis vel missorum nostrorum iudicetur*. Le *mallus* est juridiquement un plaïd à date fixe et à compétence générale.

(5) Nous avons en préparation un ouvrage sur ce problème crucial.

La date de réunion est susceptible d'enseignements : Charlemagne précise en 769 (6) qu'il existe deux assemblées ordinaires obligatoires à date déterminable, dont la première paraît essentielle. La date n'est pas aussi vague que le texte le laisse croire, car elle se fixe par tradition, pour régler le départ en campagne, encore que l'empereur s'inquiétât bientôt de l'assemblée tenue les armes déjà en mains (7).

Un texte synodal de 853 précise que les « malles » doivent respecter les fêtes, même en cas urgent (8), et, notamment, *usque post octavas Paschae* (9). Les variations du Carême et de Pâques obligent donc à fixer le *mallus* en mai, si bien que l'on en vient à se soucier des Rogations, ce que le texte considère (10).

En ce qui concerne le lieu de réunion, nous savons que le *mallus* pouvait, si nécessaire, se faire dans les champs (11). Il faut bien admettre que le lieu était fixe et bien marqué. Facilement confondu même avec une église (12); le fait en est blâmé et reconnu parfois inévitable.

Attachés aux vieilles expressions administratives romaines, les Provençaux préfèrent employer correctement *vicus* ou *territorium*

(6) Baluze, p. 192, r. XII : *Ut ad mallum venire nemo tardet, primum circa aestatum, secundo circa autumnum.*

(7) *Op. cit.*, tome I, p. 449, II^e cap. de 806 : *Ut nullus ad mallum vel ad placitum infra patriam arma, id est scutum et lanceam, portet.* Le port du glaive va donc de soi.

(8) *Op. cit.*, tome II, LV.

(9) Il faudra donc se placer au-delà de la date de Pâques la plus tardive.

(10) Réf. *supra* n. 9 : *... et in rogationibus simili observatione eosdem feriatis dies venerari omnimodis studeant.*

(11) Baluze, p. 249 : *Praeceptum pro Trutmanno comite. 789 : Qua propter in illa parte Saxoniae Trutmannum virum illustrem ibidem comitem ordinamus ut resideat in curte ad campos in mallo publico ad universorum causas audiendas.*

Mais le second capitulaire de 802, *op. cit.*, p. 472, rubr. XIV : *Ut locis ubi mallus publicus haberi solet, tectum tale constituatur quod in hiberno et in aestate observandus esse possit.*

Les *formulae merovingici et karolini aevi*, MGH (Hannovre, 1886), p. 211, montrent le cas d'un colon tensus contre un abbé : *ad sua ingenuitate tensandum in ipso mallo, in basilica sancto illo.*

(12) Cf. note précédente, *in fine*, Baluze, p. 504, premier capitulaire de l'année 813 : *Ut placita in domibus vel atris ecclesiarum minime fiant.* Du Cange cite sous la référence Cap. 39, XII : *Mallus neque in ecclesia, neque in porticibus, aut atrio ecclesiae, neque in mansione presbyteri juxta ecclesiam habeatur.*

pour *centena* (13), avant d'employer la circonscription nouvelle de *vicaria* (14). Citons parmi les « malles » typiques du royaume de Provence : Tournon (15) en 814, Berre (16) en 845, et Vienne (17) en avril 870.

Tout cela devait spécialement guider nos recherches sur les noms en *Malle* ou *Mal* (18) et pour illustrer cette recherche dans les noms de lieux nous avons choisi les exemples de Mallemort-Malmont.

Au cours d'une enquête sur la vingtaine d'évêchés de Provence pendant le premier millénaire de notre ère, un exemple intéressant de notre méthode se dessine dans l'étude et la localisation du terme « Mallemort », montrant la nécessaire coordination entre archéologie, toponymie et analyse des textes.

Après avoir rappelé les thèses actuelles sur les origines de ce toponyme, examinons un à un les huit localisations qui se rencontrent en Provence (19).

Une explication classique et la thèse de M. Charles Rostaing se disputent la faveur des linguistes. La thèse classique est simple : elle explique Mallemort, souvent orthographié Malemort, par la traduction la mauvaise mort. L'explication se renforce de quelques légendes assez vagues, sur un crime, sur une fin tragique, que les paysans murmuraient encore à la veillée... Les critiques de cette explication très simple portent sur la formation du mot,

(13) La lecture usuelle des cartulaires de Saint-Victor et de Lérins n'attache pas assez d'importance aux terminologies précises employées. Cart. Lérins, éd. H. Moris, n° XXXI : *In vico vel territorio Calidiano* a pour nous le sens exact de « dans le vicus, soit dans la centaine de Callian ».

L'abbé Ulysse Chevallier, dans son *Regeste dauphinois* de 1913, signale sous le n° 894 une charte de février 891 par laquelle Barnouin, archevêque de Vienne, donne une *colonica*, sise au lieu *Rovoria, ager Mellacenis, vicus* de Saint-Vallier, *pagus* de Vienne. Le *vicus* signale bien la circonscription que nous appelons couramment centaine.

Cf. Ch.-E. Perrin : Sur le sens du mot *centena* dans les chartes lorraines du moyen âge. *Bulletin du Cange - Archivum latinistis mediae aevi*, tome V (Paris, 1930), pp. 167-198.

(14) Cf. *Chartes de l'abbaye d'Aiguebelle. Introduction. Regeste dauphinois*, n° 918, en mai 896. *Vicarii* de Vézéronce.

(15) En 814, Charte n° 600. *Regeste dauphinois*.

(16) Cart. de Saint-Victor, éd. Guérard, t. I, p. 33, Plaid de Caderot de 845.

(17) N° 773 dans *Regeste dauphinois*. Cf. Marc Thevenin, *Textes relatifs aux institutions mérovingiennes et carolingiennes* (Paris, 1881), pp. 145-146.

(18) Du Cange en son *Glossarium* signale l'orthographe *malum* au lieu de *mallum*, chez Papias.

Dans chaque cas nous trouvons des variations de cet ordre sans pouvoir y attacher une grande importance.

(19) Nous donnerons plusieurs exemples supplémentaires.

son orthographe et ses légendes. La composition du mot prête à controverse. Il est rare, en provençal, que l'adjectif précède le nom; on dit d'ordinaire Villevieille, Eaux-Bonnes, Chateaufort, Villehaute. Mais cet argument perd sa valeur lorsqu'on réplique que « mal » par exception se met en premier, ainsi que très souvent « bon » : Bompas, Maupas, Maupertuis. Cependant on reste perplexe lorsqu'on précise que la forme courante est *mau* et non *mal*, sauf devant une voyelle. Avec « m » le provençal connaît jusement : Maumet, Maumont, Maumuisson (20). La forme Malpasset, elle-même, malgré l'opinion de notre excellent ami M. André Compan (21) doit être l'objet d'une réserve tenant à sa mise en cause possible par la présente étude.

L'orthographe nous guidera peu. Sur huit formes étudiées en Provence, nous retenons un seul Mallemort, deux Malamort, trois Malmort, et deux Malmort. Nous mettons à part Malamaire et rapprochons les Malmont de Malmort. La prédominance de la forme primitive « *Mala-mors* » ne peut donc être niée, mais elle peut provenir d'une assimilation tardive, d'une lecture fautive ou d'une déformation populaire.

C'est dans les légendes que nous trouvons le sentiment populaire. L'explication « male mort » a prévalu en définitive de façon peut-être romanesque (22).

C'est bien à cette conviction d'une insuffisance de l'explication traditionnelle qu'arrivait M. Charles Rostaing dans son article capital sur « la base *Mala* en Provence » (23) repris dans sa thèse sur les noms de lieux en Provence (24). Il émettait une hypothèse nouvelle : celle d'une base indo-européenne *Mala*, la montagne, rapprochée d'un mot hindou.

(20) Le premier est un nom patronymique encore vivant en Avignon. Les deux autres, du Limousin et de l'Ouest. (Cf. *Grand Dictionnaire universel du XIX^e s.*, P. Larousse.)

(21) Art. journal *Nice-Matin* au lendemain catastrophe 1960.

(22) Arnold Van Gennep, dans son étude sur le Folklore des Hautes-Alpes, a remarqué, avec pertinence, que les noms en « mal » ne paraissent nullement venir de quelque chose de mauvais, pour la bonne raison que leurs légendes étaient postérieures de plusieurs siècles à l'apparition du mot. *Étude descriptive et comparée de psychologie populaire*, tome II (Paris, 1948), p. 150.

(23) *Revue des Études anciennes* (Bordeaux, 1942), t. XLIV, 3-4, juillet à décembre.

(24) *Essai sur la toponymie de la Provence depuis les origines jusqu'aux invasions barbares* (Paris 1950), p. 202 à 207.

Cette explication, certes, ne paraît pas pouvoir être écartée pour maints toponymes oronymiques tels que « Malrif, Maloqueste, Malalpa », situés en pleine montagne (25). Mais la généralisation de cette étymologie est contredite par la topographie même, au moins dans la plupart des cas. Pour les Mallemort étudiés justement, il s'agit de plaines ou de petits plateaux. C'est ainsi que, considérant sur le terrain les différents lieux-dits, nous avons été frappés par leur caractère prédominant de grand pré, sis au carrefour de chemins anciens; d'où l'idée de chercher si l'identification de ces sites était possible avec le *mallus* de la centaine.

Nous savons que le *mallus* a été, tant dans les cités que dans les campagnes, le tribunal et l'assemblée politique et militaire unique des époques mérovingienne et carolingienne. Les capitulaires carolingiens (26) nous ont donné l'achèvement du système, une perfection qui mit longtemps à se scléroser. Durant des générations (27), le *mallus* de la centaine a été probablement le centre des décisions publiques et de la plupart des activités privées : opérations immobilières, foires, rassemblements populaires. Ne serait-il pas incroyable que les toponymes n'aient rien gardé de cette manifestation ?

On n'a jamais encore soutenu que, sauf cas exceptionnels, le *mallus* ait changé d'emplacement; la tradition, qui s'en étonnerait, est bien forte chez des peuples à demi-lettrés et les conditions géographiques ne changent pas, spécialement la période envisagée étant celle de la persistance des voies romaines.

En Provence où les terres d'alleux restèrent les plus nombreuses et le droit romain vivant, où certaines réticences se décèlent dans le service féodal, l'importance du *mallus*, son appropriation brutale même pour finir, soulèvent des problèmes que nous ne pouvons traiter ici.

Il est important de noter que les caractères du *mallus* déterminent certains aspects, permettant de vérifier d'éventuelles localisations à la lumière de ces éléments positifs.

(25) Dans l'ancien évêché d'Embrun, Mallamant (Queyras) reste à étudier, car une montagne peut porter le nom du lieu qu'elle domine.

(26) Cf. *supra* p. 1 à 5.

(27) Saleilles, *Du rôle des scabins et des notables dans les tribunaux carolingiens*. - *Revue hist.*, XL (1889), p. 286.

— En premier lieu, le *mallus* est accessible aux piétons et aux cavaliers de tout le *pagus minor* devenu centaine. C'est donc nécessairement un carrefour de chemins anciens, obligatoirement sis sur la route de l'époque : voie romaine principale ou tout au moins vicinale; à la rigueur, à proximité de cette voie.

— En second lieu, le serment, ciment de la hiérarchie militaire et des obligations civiles, moyen de preuve décisive et garantie des enquêtes, nécessitait alors des reliques placées dans un oratoire abrité ou une chapelle. Le nom du saint patron de cette chapelle doit avoir gardé à la fois le souvenir de serments redoutés et de culte centré sur les jours des « *mallus* réguliers de mai ». Nous savons que le mois de mai, déjà, chez les Celtes, important en début d'année, était le mois des *mallus* à cause des départs pour l'est. Chaque cité (28) tenait son *mallus* urbain vers le premier (Saints Jacques et Philippe) ou le trois (Sainte Croix) tandis que la campagne voyait les jours échelonnés pour tenir compte de la distance pour les courriers ou les chefs en tournée. La fête du saint éponyme, nous y reviendrons, est donc capitale pour la détermination du *mallus*.

— En troisième lieu, les réunions de militaires appelés, de plaideurs, de badauds, donnaient lieu à une activité commerciale et même de fête : une foire en vérité, spécialement une foire aux armes et aux chevaux, avec des danses surtout en armes, et des survivances de ces activités renforceront notre conviction. Ont pu subsister également un pèlerinage difficile à expliquer, une bénédiction de la jeunesse, des jeux de jeunes gens.

— En quatrième lieu, tout *mallus* suppose en fin d'évolution un *judex* (29), nouveau nom du *centenarius*; quelque lieu dit « du ou des juges » est généralement proche d'un *mallus*.

— En cinquième lieu, des conséquences accessoires peuvent se manifester. Par exemple, un lieu dit « la Justice » car les seigneurs haut-justiciers ont selon nos recherches hérité des anciens *mallus* et les cas de fractionnement de la centaine paraissent bien

(28) Dans des capitales comme Vienne ou Arles, nous voyons user des derniers jours d'avril. Cf. note 17, *supra*.

(29) A ne pas confondre avec les juges généraux cités par Steyer. Question étudiée par Roland Moncho, *La noblesse provençale et la justice publique au moyen âge*. Diplôme d'Etudes sup. de la Fac. des Lettres d'Al.

rares et même douteux en Provence. Un tel élément certes ne suffirait point isolément, mais il peut être soutenu par bien d'autres indices, tel le souvenir de forges (30) ou d'une tour ne surveillant que des champs sans intérêt stratégique (31) en tout cas difficile à expliquer autrement que par la proximité d'un *mallus*.

— En sixième et dernier lieu, une analogie de vocable, que nous recherchons justement dans notre exemple type de Mallemort, Malmont.

Dans chaque cas précis, voyons maintenant quels éléments peuvent être retrouvés. Une dernière observation paraît cependant utile : en langue française *mallus* a donné « Malle », nom masculin (32) malgré sa finale; l'usage populaire a pourtant féminisé le nom en « La Malle » (33). M. Rostaing a admis ce sens pour La Malle d'Aix-Septèmes (34) et l'on retrouve ce vocable aussi bien au plateau sis au-dessus de Grasse qu'à celui qui est au-dessus de la Condamine, dans la vallée de l'Ubaye. Dans tous ces cas nous sommes sur une voie romaine importante, à des carrefours où tous les éléments permettent d'affirmer l'existence d'un *mallus*. Retenons simplement de ce point acquis que le terme « la malle » est passé dans la toponymie en nom simple (35). Reste à examiner le nom composé Mallemort. On pourrait, certes, s'étonner de ne point trouver Mallemort, comme il existe Mallevieille ou Malevieille (36); faut-il en induire que nous sommes là devant la preuve que le mot fut d'abord masculin, comme il se devrait : Le malle mort ? Il a pu en effet garder le souvenir du genre d'origine.

(30) Maréchal-ferrant indispensable en fin de période avec le triomphe du cheval. Travail des armes encouragé.

(31) Seul léger ajout, à notre sens, à faire à la célèbre théorie des châteaux, magistralement exposée par M. Roger Aubenas. - R.H.D.F., 1938.

(32) P. Larousse, *Grand Dictionnaire*. Autre forme, le mall.

(33) Exemple frappant à Laval (Mayenne).

(34) Cf. C. Rostaing, *Les noms de lieux*, Paris 1945.

L'éminent spécialiste a approuvé notre interprétation de la Malle de Grasse, chef-lieu du district devenu la baillie de la montagne de Grasse. (Cour des comptes des premiers angevins.)

(35) La racine primitive permet d'audacieux rapprochements : *Mala*, montagne, pourrait venir d'une réunion de sommets ; *Malleus*, marteau ou maillet, symbole de guerre chez les Celtes, peut provenir d'une très ancienne tradition militaire ; plus près de nous, la malle, bagage notable, nom germanique apparu au xvr^e siècle, pourrait ne pas être sans lien avec le paquetage des reîtres, les *impedimenta*, donc qu'un mobilisé emporte au *mallus*.

(36) Aux abords Est de Trigance (Var).

Le Col Mort est un col où l'on ne passe plus. Le Luc, carte A.G.R.

I. — MALLEMORT (commune des Bouches-du-Rhône)

Au nord d'Aix-en-Provence, dans le territoire de cette cité, devenue évêché et comté, se trouve un ancien bourg, Lambesc, siège d'un doyenné; au milieu du district dépendant de Lambesc, l'on rencontre le vieux village de Mallemort. De nombreux vestiges romains laissent penser qu'il peut s'agir de l'ancien *vicus*. Mallemort, resserré sur une faible bosse, est-il l'ancienne église-mère et l'ancien *mallus publicus*, détrôné par Lambesc ? Les anciens documents du cartulaire de Saint-Victor de Marseille sont d'un maigre secours; ils parlent d'un *castrum*, et d'autre part, nous savons par les pouillés que l'église paroissiale fut dédiée à Saint Jean (37).

A part les ruines romaines, nous n'avons pas d'arguments positifs, mais des possibilités et des probabilités. Paradoxe, ce sont des orthographes moins pures qui vont éclairer notre problème.

II. — MALEMORT (quartier de Chorges)

Le *vicus* celte de *Caturigomagus* (Chorges) a même atteint le rang de cité en 450, lorsqu'il fut doté d'un évêque. L'existence d'un *mallus* à l'époque franque et burgonde, est donc une certitude, comme celle d'une paroisse. Saint Pelade vint en ces lieux inaugurer un (38) nouveau *templum* (39) en 514, ainsi que nous le rapportent les actes de ce métropolitain d'Embrun.

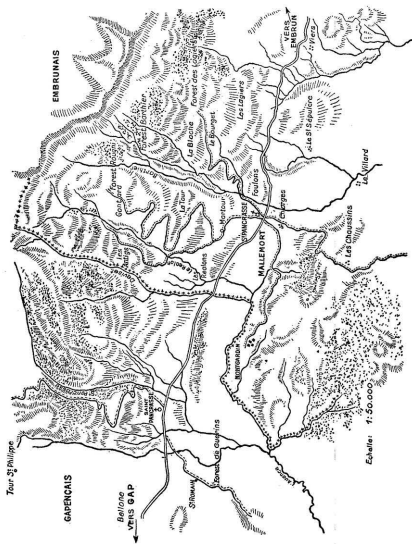
La voie romaine et le marché-*vicus* ou *magos* se trouvaient jadis sur le plateau, légèrement au nord de l'agglomération actuelle. Une vieille fontaine marque le carrefour central (40). Quelle ne

(37) S'il s'agissait de Saint-Jean-devant-la-Porte-Latine, fêté le 6 mai, apôtre dont le miracle était une sorte d'ordalie avant la lettre, ce serait un argument solide en faveur du *mallus*; mais Saint Jean-Baptiste a prédominé, sans qu'il soit possible de savoir si un changement a été opéré aux abords de l'an mille. Ce serait anticiper sur notre conclusion que de manifester une préférence pour une telle explication. Saint Michel (8 mai) a suivi. Notons le nom de *Podium sanguinolatum*, qu'Achard, *Dict. du Vaubl.*, donne sans références. Pour être complet, il faudrait étudier les possibilités de morcellement de la *civitas*, mais nous ne pouvons le présenter ici. Le nom, comme celui de *Malamagarda*, est le plus évocateur. *Malla morte*, ainsi orthographié en deux mots dans la donation de Pierre Meissonus, 26 juillet 1249, dans Leroy, *Cart. Saint-Paul-de-Mausole*, I, p. 126, n° 80, Saint-Rémy, 1961; original Arch. dép. Vaucluse, G 1, 658, 75.

(38) Brochure du curé Jacques, *L'Eglise de Chorges*. Gap, 1956.

(39) Temple, alors qu'au Sauze c'est une basilique que fonde le saint évêque. Nous y voyons une église succédant à une ancienne cathédrale. Cette question sera traitée dans notre ouvrage sur les églises-mères dans la Provence franque.

(40) Pourrait réemployer un ancien milliaire.



SITUATION DU QUARTIER DE MALLEMORT, A CHORGES (Hautes-Alpes)

fut pas notre surprise d'apprendre que cet emplacement, où nous voyions nécessairement le *mallus*, était appelé Malemort dans les vieux cadastres; les abords se nommant d'ailleurs Malcros, Malefosse et Malboisset. Il ne pouvait s'agir d'une simple coïncidence.

D'ailleurs, un argument supplémentaire venait renforcer notre conviction : l'autre nom du quartier est « Saint Pancrassé ». Or, étudiant les oratoires de Saint Pancrace, patron des chevaliers (41), on remarque, dans 29 cas sur 29 en Provence (42), qu'on peut voir dans ce saint le patron de l'oratoire du *mallus*. En sus du rapprochement avec le toponyme que nous étudions, il y a trois arguments concourants : la fête de ce saint exceptionnellement honoré (43) en principe le 12 mai correspond généralement à un certain éloignement du centre régional; ensuite le serment sur Saint Pancrace était particulièrement redouté (44) enfin la danse de Saint Pancrace se faisait en armes (45).

Attardons-nous un instant sur ce cas, nous y trouverons les éléments suivants :

- Carrefour et même *statio* sur la voie romaine.
- Culte local d'un des saints de mai le plus cher aux militaires et le plus redouté des jureurs.
- Surface plane, propre aux réunions.
- Nom en *Mal*, difficile à expliquer autrement.

Nous pouvons donc corriger *Male-* en *Malle-* et tirer de cet exemple le principe que *Mal-* au début d'un nom de lieu peut, parfois, souffrir une explication nouvelle, comme dérivant du *mallus*.

Poursuivons la confrontation de ce point de vue avec d'autres exemples.

(41) Autre question faisant l'objet de nos recherches. Cf. Louis Réau, *Iconographie des Saints*, art. Pancrace, L'épée est d'ailleurs l'insigne du saint. Cf. Paul Guérin, *Les Petits Bollandistes*, 7^e éd., t. v, p. 488.

(42) D'autres exemples sont à étudier dans les évêchés de Vienne, Grenoble (avec toponyme Mallemort), Maurienne et Lyon.

(43) Fête, nous le montrerons quelque jour, variant en effet du 11 mai au 15 mai.

(44) Les Bollandistes et la Légende dorée de Jacques de Voragine reprennent les éléments épars chez Grégoire de Tours.

(45) Travaux de M^{lle} Mourgues, *Annales S.S.L.C.*, 1962.

III. — MALEMORT (commune du Vaucluse)

Plus connue que le quartier de Chorges, la commune rurale vauclusienne de Malemort, se trouve encore à un carrefour important du Venaissin.

Sur la route de cet ancien *castrum*, un lieu dit « Les Mallières » ou les Mollières rappelle « la Malière », avenue vers le *mallus* (46) de Collobrières (Var), mais cet argument-là n'est pas décisif, car il peut s'agir de « Moulières » (*Mulier*). Malaugues, Malpassé sont aussi ambigus.

Il faut cependant noter que l'oratoire de Saint-Antonin nous place encore en mai (47).

Enfin dans le cas qui nous occupe, l'analyse du terroir donne de nombreux *curtes* francs, peut-être même burgondes (Savoillans?) autour de Malemort. L'importance croissante de Méthamis vient de la fortune de ses seigneurs, tard dans le Moyen Age (48).

En bref, l'emplacement à Malemort-du-Comtat du *mallus* de la centaine (49) paraît la solution la plus acceptable dans l'état actuel de nos connaissances.

IV. — MALEMORT ou MALMORT (lieu-dit en Dévoluy)

Le Dévoluy constitue un petit « pays » bien délimité : haute vallée alpine ayant gardé son originalité. Dans ce district, la paroisse de centaine ou église-mère a merveilleusement gardé son titre de « Mère-église », dédiée à Saint Didier (50) dont les archéologues se sont occupés.

(46) Mines grecques de grenat découvertes par M. F. Benoit. Chapelle de Saint-Pons (fête 14 mai).

(47) Le 10, selon l'ordo.

(48) Yvonne Burgues, *Les Badaire de Méthamis*. Avignon, 1959.

(49) Et de l'église-mère, mais il s'agit là d'un autre problème qui n'est pas sans lien avec Mallemort.

(50) Ludovic Michel, *L'église des Gicons de Saint-Didier-en-Dévoluy*, dans *Bull. Sté Etudes Hautes-Alpes*, I, 1923 ; J. Chauvel, *La chapelle des Gicons de Saint-Didier-en-Dévoluy*, dans « *Cinq monuments classés dans les Hautes-Alpes* », Gap, 1938. La fête de Saint Didier est le 23 mai, et nous sommes dans un lieu d'accès difficile.

Au centre du pays, à côté de la mère-église, nous cherchions normalement le *mallus* de la centaine. Or, nous trouvons là justement le bois et le col de Malmort et les cartes du XIII^e siècle nous entretiennent d'un village ruiné de Malemort (51).

Les éléments semblent insuffisants mais le terrain éclaire les textes.

V. — MALLEMORT lès Breil-sur-Roya

Il s'agit maintenant d'un autre *castellum* ruiné, au-dessus de la Roya, à l'embranchement du col de Brouis (52). Mais ne nous dissimulons pas les difficultés. Le château est situé un peu haut; il paraît avoir eu le rôle d'observation de la route de la Roya et des petites vallées qui concourent en cet endroit. Ce pourrait être par voisinage qu'il prit le nom de Malmort. D'autre part, c'est volontiers que l'on admet que le *mallus* a pu finalement quitter Breil pour Tende, point fort des comtes de Vintimille, Balb puis Lascaris (53). L'église *Beata Maria in Albis* de Breil paraît plus ancienne que Saint Michel de Tende ou Saint Martin de la Brigue. Si l'église-mère est bien à Breil, il y a de fortes chances pour que le *mallus* ne soit pas loin.

L'emplacement exact du pré du *mallus* n'est pas aussi facile à déterminer que dans les cas précédents et des recherches sur le terrain sont nécessaires.

VI. — MALAMORS (colline près de Puget-Théniers)

Ce nom a disparu de nos cartes et se retrouve seulement dans le cartulaire de Lérins (54). Le puy de Malamors (podium : colline assez accusée) devait être recherché dans une bosse aux abords

(51) *Chartes de Durbon*, édit. P. Guillaume (Montreuil, 1893), pp. 148 et 378 ; en 1189 : *cumba malemortis*, 1263 : *castrum de mala morte in Devolodio*.

Certes, on ne peut se fonder uniquement sur des variations orthographiques : *malemortis*, *mala morte*, *miale mortis*, mais il est curieux de remarquer que la forme la plus ancienne évitait Mala pour Male, plus proche de Malle. Une forme difficile à dater, mais probablement du XIII^e siècle, donne « miale », qui peut fort bien être la transcription d'un « li » mouillé. L'hésitation entre *mortis* et *morte* est également digne d'être notée.

(52) Non signalé dans l'enquête de Charles d'Anjou, objet de la thèse des Chartes de M. Baratier, qui nous l'a aimablement communiquée, malgré le nombre de *castra dirupta*. Ne devait pas faire partie du domaine comtal de Provence, mais de celui de Vintimille-Tende.

(53) Fragmentation possible à Saorge, chapelle de Sainte-Croix.

(54) *Cart. de Lérins*, édit. Moris, t. I, charte n° 189, p. 189 - *castrum podietum de Malamorte*.

immédiats de Puget-Théniers; tâche assez facile, car une seule colline importante se trouve bien nette, entre l'agglomération actuelle et le quartier de la Trinité. Ce quartier de la Trinité paraît mériter une attention soutenue. Jacquet (55), dans l'histoire de Puget-Théniers, souligne que la chapelle de cet écart était autrefois si importante que le curé-doyen devait, à la fin du Moyen Age, se rendre dans cette église déjà ruinée pour y recevoir l'investiture de son bénéfice. Il s'agit donc de l'église-mère.

Nous sommes à un carrefour important, situé sur la voie romaine, où de larges prés, rares dans cette région, attirent le regard. Par ailleurs le vocable de la sainte Trinité signale d'autres *vici* ou paroisses de centaine, notamment *Forum Voconii* (56), Trets, La Motte-du-Caire, et l'ancienneté de la dédicace rend possible la présence du *mallus*. L'examen du relief renforce également notre sentiment et, nulle part ailleurs, dans cette centaine, ne paraît un emplacement plus commode, bien qu'un peu excentrique. Le pays est certes décentré par la vallée du Var, dans laquelle il est plus facile de vivre, et nous sommes à un point de franchissement facile du fleuve, encore utilisé par le pont du chemin de fer. Ainsi, une nouvelle fois, le nom de l'ancien *mallus* se manifeste par un toponyme voisin.

VII. — MALAMORT (lieu dit à Corps)

À l'extrémité de l'ancien diocèse de Gap se présente un petit problème comparable au précédent.

Corps est une bourgade importante; ancien *vicus* romain *Duro-tincus*, mentionné par la table de Peutinger, cette station a gardé la foire de mai, annonciatrice d'un *mallus*. Au sortir de l'agglomération, l'oratoire de Saint Pancrace renforce notre opinion. Au-dessus de ces lieux, se trouve le terroir de Malamort, sur le versant qui regarde le carrefour : vallée du Drac — entrée du Valgaudemar. Laissant de côté un *Malla rua*, rue ainsi nommée dès 1406, nous

(55) Charles Jacquet, *Histoire de Puget-Théniers* (Nice, 1936), p. 56.

(56) Nous adhérons sur ce point à l'article de MM. Boyer et Février : *Les stations de la voie romaine...*, *Revue d'Etudes Ligures*, 1959, qui met fin au débat sur *Forum Voconii*. Le val de Trets, le Caire, sont des *pagi minores* peu discutables.

ne pouvons écarter comme coïncidences toponymiques et historiques les éléments qui nous font supposer un lieu de réunion à cette croisée de chemins.

VIII. — LA MALAMORTE

Dans le Nord du *pagus Tiniensis*, où Saint-Dalmas-le-Selvage garde un vieux retable de saint Pancrace, la plus haute vallée de la Tinée se nomme *La Malamorte*, vers le carrefour dit le Pra, dominé par la cime de Mal, limité par la combe Mal (?). Une ancienne route passe au col du Fer, une autre au col de La Moutière.

IX. — MALMONT

On peut se demander s'il ne faut pas rapprocher de Mallemort (57) deux toponymes dont la forme actuelle est Malmont. Le premier, au nord de Draguignan, est un mont assez plat au sommet, délimité géographiquement par une sorte de *cuesta* (58); la voie romaine suivait le sommet dans sa longueur pour aller de Fréjus à Riez. Le *castrum* disparu de Dragon, dont Draguignan ne serait que la filiale, pourrait justifier un ancien *mallus*. Un second carrefour, sur un autre plateau calcaire, sis dans le Gard aux limites du territoire d'Avignon, se trouve sur le plateau de Malmont, entre Rochefort, Tavel et Valliguières (59); le mas de Malmont s'y trouve dans la forêt de même nom. Dans ces deux cas le dépeuplement gêne la recherche de culte de saint et des sondages sur le terrain paraissent indispensables.

X. — MALAMAIRE

Un dernier cas pourrait susciter une étude assez neuve, il s'agit de Malamaire (AM; canton de Saint-Auban) dont le site, la chapelle de Saint-Jean au bord d'un pré géant, rare en ces alentours, le nom de « Grand Maison », parfois annonciateur d'une *mansio*

(57) A la limite de la Provence, Luz-la-Croix-Haute connaît un lieu dit Malemort, digne d'étude.

(58) Le dolmen, dit « la pierre de la Fée », ne se trouve pas éloigné de l'antique chemin. Il témoigne d'anciens rassemblements.

(59) Actuellement dans le Gard, mais dépendant du saillant des Angles de l'ancien évêché d'Avignon, à la frontière de l'évêché d'Uzès. Autre Malmort entre Saint-Etienne et Saint-Didier-en-Velay. Mont Mal et Malleville à Brionne (dioc. Evreux).

romaine (60), un sarcophage du iv^e siècle (61) tout voisin, à Saint Léonce, tout cela semble déceler un *mallus* ancien. L'existence de limites de communes (62) n'est pas contraire à cette hypothèse, au contraire. Mais il est évident que se pose encore la question de *maire* (63).

Il nous suffit pour l'instant de poser ces problèmes, qui ne seront résolus qu'avec de minutieuses vérifications. Hors de Provence, le problème de Malemort existe; pour ne citer que le Limousin, un Malemort fut, d'après la légende, locale (64), le théâtre de combats de chevaliers, ce qui pourrait évoquer les duels judiciaires au *mallus*.

Notre enquête devra se poursuivre dans l'ancien empire carolingien, mais, d'ores et déjà, dans l'intérêt d'une coordination des travaux historiques, il apparaissait indispensable de signaler ces premières impressions (65). Ainsi, peut-être, le « *mallus* de la centaine » surgira-t-il à nouveau du sol méthodiquement interrogé?

Roland MONCHO.

(60) Par exemple à Montferrand, dans le seuil de Naurouze : *Elestodunum*. Cf. H.-P. Eydoux, *Lumières sur la Gaule*, 6.

(61) Vu et daté par M. Fernand Benoit. Il y aussi un autel romain.

(62) Cas de la Trinité à Puget-Théniers, *supra*, et de *Forum Voconii*.

(63) « MHTPON » celto-ligure, mère-église ? Cf. R. Moncho, *Notes sur les votes romaines dans les Alpes Méridionales*, Les Alpes Unies, 4, 1963, p. 16-20.

(64) Signalée par M. Tramoni, propriétaire local (Brive, Corrèze).

(65) Ainsi Malinfernet, Malesprit pourrait signaler la réunion des esprits infernaux ; Mallefougasse, Malegarde, Malfougasse, Malemoisson, Malevoile, Malogineste, sont parmi les noms à étudier.

Il existe un Malemort, où il reste un château, près de Puisserguier, dans le diocèse de Béziers. Sa situation, *a priori*, n'exclut pas la possibilité d'un *mallus*. On trouve un Villemort, dans le département de la Vienne, dont nul ne conteste qu'il s'agisse d'une villa abandonnée et non d'un lieu où l'on subissait la mort la plus vile. D'ailleurs, la male mort semble avoir été d'abord celle des suppliciés. Cf., en ce sens, *Passio Sancti Pancratii. Analecta Bollandiana* (1891), p. 55, texte du x^e siècle. Un autre Malamort, près de Sorèze, canton de Dourgne, diocèse de Castres.

Un troisième Malemort, dans le diocèse et comté de Die, près de Châtillon-en-Diois, mérite d'être étudié avec sa chapelle de la Sainte-Croix, dont le culte, comme celui de saint Pancrace, semble être lié au *mallus*. Cf. R. Moncho, *Les oratoires du mallus en Provence*. Communication au Congrès, Société Guillaume Budé, Aix, 1963.